

### **BARÈME DES HONORAIRES**

# Transaction

### Honoraires maximum à la charge du vendeur (sauf convention contraire) 1

### **Habitation:**

Jusqu'à 150000 €	Forfait 10 000 € TTC
De 150 001 à 250 000 €	Forfait 15 000 € TTC
De 250 001 à 350 000 €	6 % TTC du prix de vente
Au-delà de 350.000 €	5% TTC du prix de vente

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> honoraires charge vendeur sauf : succession, barème promoteur, résidence secondaire, investissement locatif

Viager: charge acquéreur

6% TTC de la valeur vénale du bien

### Fonds de commerces :

10 % HT du montant de la cession de fonds de commerce

Rédaction d'acte à la charge du preneur

### Murs de locaux commerciaux et professionnels (à la charge du Preneur) :

8 % TTC du prix de vente

Box:3000 € TTC

### **Gestion locative\***

### Honoraires de gestion

calculés sur les sommes encaissées + TVA à 20 % hors dépôt de garantie

Pack TRANQUILLITE	5 % HT	
Pack ZEN	6 % HT	
BOX et PARKING	10 € HT par lot	

Garantie des Loyers Impayés : 3 % TTC sur les sommes encaissées

Déclaration des revenus fonciers : 70 € TTC \* gestion effectuée a l'agence Anne Carole Paris Reuilly



## Location

Honoraires de location d'habitation (Loi 1989) (constitution du dossier, visite, rédaction du bail, état des lieux)

Entremise à la charge du bailleur : 3 % TTC du loyer annuel hors charges (minimum 300 € TTC)

État des lieux de sortie : 150 € TTC - gratuité en cas de relocation

#### Zone tendue

one tenduc		
à la charge du preneur	10 € TTC par m² de surface habitable du logement	
à la charge du bailleur	10 € TTC par m² de surface habitable du logement	

#### Zone très tendue

à la charge du preneur	12 € TTC par m² de surface habitable du logement
à la charge du bailleur	12 € TTC par m² de surface habitable du logement

### Honoraires de réalisation de l'état des lieux

à la charge du preneur	3€ TTC par m² de surface habitable du logement
à la charge du bailleur	3€ TTC par m² de surface habitable du logement

### Honoraires de location d'habitation (Bail de droit commun) Location à destination de résidence sécondaire ou Professionnelle :

à la charge du preneur	2 mois de loyer HC	
à la charge du bailleur	2 mois de loyer HC	

### Honoraires de location de commerces et bureaux

### 15 % TTC du loyer annuel hors charges

rédaction du bail : 1000 € TTC

Rédaction du bail et état des lieux d'entrée à la charge du preneur

### **Estimation OFFERTE**

Dans le cas d'une vente en inter-cabinet, le barème appliqué est celui de l'agence délégant la commercialisation du bien

La délivrance d'une facture d'honoraires est obligatoire